

MARTRES

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 102 - JANVIER/FEVRIER 2015

DOSSIER page 16

Protection de l'environnement : un objectif communal primordial

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr
www.facebook.com/MartresdeVeyre



FÊTE DE LA SAINTE-CATHERINE
Retour en images
page 6



GARDERIE/ALSH
Création d'une extension
des locaux
page 18



COURT MÉTRAGE
Le meilleur du Festival
diffusé aux Martres
page 25



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

sommaire

Le mot du maire 2

Vie municipale 4

Vie associative 10

**DOSSIER - CHARTE D'ENTRETIEN
DES ESPACES PUBLICS** 16

Scolarité / Jeunesse 18

Bon à savoir 19

Gergovie Val d'Allier 22

Culture 24

Bloc-notes 26

Associations 27

NOUS SOMMES TOUS

CHARLIE

Direction de la publication :

Pascal PIGOT

Chargée de communication :

Marine POUVREAU

Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**

Création maquette 0 :

Caroline FRASSON-COCHET

Impression : **PORÇU**

Dépôt légal : février 2015

Édité à 2.050 exemplaires - gratuit

HOMMAGE AUX 17 VICTIMES DES ATTENTATS.
NOUS PENSONS À EUX ET À LEURS PROCHES...

Le 7 janvier :

Frédéric Boisseau, agent d'entretien

Franck Brinsolaro, brigadier au service de la protection

Jean Cabut, dit Cabu, dessinateur

Elsa Cayat, psychanalyste et chroniqueuse

Stéphane Charbonnier, dit Charb, dessinateur

Philippe Honoré, dit Honoré, dessinateur

Bernard Maris, économiste et chroniqueur

Ahmed Merabet, agent de police au XI^e arrondissement de Paris

Mustapha Ourrad, correcteur

Michel Renaud, ancien directeur de cabinet du maire de Clermont-Ferrand

Bernard Verlhac, dit Tignous, dessinateur

Georges Wolinski, dessinateur

Le 8 janvier :

Clarissa Jean-Philippe, policière municipale

Le 9 janvier :

Philippe Braham, cadre commercial

Yohan Cohen, employé du supermarché Hyper Cacher

Yohav Hattab, étudiant

François-Michel Saada, cadre supérieur à la retraite

État civil

Naissances, mariages et décès de mi-octobre à fin décembre 2014

ILS SONT ARRIVÉS :

Octobre :

- Ruben PALISSON
- Lilou CARTON
- Lina OUDIN
- Léa SEBASTIAN
- Simon TICHIT
- Arthur BALDASSINI MARTIN

Novembre :

- Joy JULES
- Chloé EUZEBIO BRECHET
- Maëlys GUESDON
- Timothé DEVAUX

- Axel LOGRADO
- Jade MIOCHE MIRANDA

Décembre :

- Tchellsy-Charlène HAERTER MELARD
- Mahé BAILLY
- Juliette BOUCHET
- Mila CHALUT
- Scott LAUREMBOURLE
- Ethan DE ARAUJO FRANCOIS

ILS SE SONT UNIS :

Octobre :

- Cédric BASSET et Laure LEBRUN

Décembre :

- Marie ORION et Audrey CHANEBOUX

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Novembre :

- Delphine CHOUZET veuve PASSEMARD
- Marguerite RABAIN veuve DEGENHARDT
- Raymonde COGNET veuve GUÉVEL
- Julien GRILLOT

Décembre :

- Philippe BOUTILLET
- José ROCHA
- Auguste GAGNAIRE ■

INFOS PLUS :

BANQUET DES AÎNÉS :

En 2015, le traditionnel banquet des aînés aura lieu le **dimanche 8 mars, à midi, à la salle des fêtes**. Les personnes ayant eu 70 ans, au plus tard le 31 décembre 2014, recevront une invitation à cet événement début février avec un coupon-réponse à retourner avant le 16 février. Si vous êtes concerné(e) et n'avez pas reçu votre invitation au 12 février, vous pouvez venir la récupérer à l'accueil de la mairie.

JARDINS FAMILIAUX :

La municipalité vous informe qu'**une parcelle est disponible à la location**. Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter la mairie.

APPEL À CANDIDATURES :

La municipalité recherche des animateurs pour l'année scolaire 2014/2015. Si vous avez 18 ans et plus, une formation dans l'animation, êtes titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou avez envie de vous impliquer dans l'animation périscolaire, envoyez votre candidature. Différents temps d'encadrement sont proposés : les temps de midi (de 11 heures à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis) et les temps d'activités périscolaires (de 13h30 à 14h30 et/ou de 14h30 à 15h30 les mardis, jeudis et vendredis).

Pour postuler : envoyez votre lettre de motivation et CV au maire par voie postale ou par email à : contact@lesmartresdeveyre.fr.



Carrosserie JOAQUIM et Fils
Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise
"Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules"
04 73 39 93 88
41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre



Neuf et Rénovation
Di Grazia David S.A.R.L.
Charpente Couverture Zinguerie
2ter, rue Saint-Nicolas - 63730 Les Martres-de-Veyre
Tél./fax : 04 73 39 71 59 - Mobile : 06 50 83 82 44
Mail : david.di-grazia@orange.fr

 Cérémonies officielles : retour en images

11 novembre : commémoration de l'Armistice



5 décembre : cérémonie du souvenir des Anciens Combattants d'Afrique du Nord



14 décembre : hommage à Pierre le Canadien



Fête de la Sainte-Catherine

Retour sur le succès de cette 360^e édition

L'édition 2014 de la traditionnelle fête de la Sainte-Catherine a remporté un franc succès, certainement dû en partie à une météo plus favorable qu'en 2013, mais également grâce aux nouvelles animations mises en place.

Les samedi 29 et dimanche 30 novembre derniers, la commune fêtait pour la 360^e fois la Sainte-Catherine. Cette édition 2014 a été marquée par l'arrivée de nouvelles animations qui ont eu beaucoup de succès auprès du public : ateliers de confection de chapeaux pour les enfants, défilé des chapeaux réalisés à travers la ville avec la participation de l'école de cirque *Étincelle* de Cournon qui a effectué quelques numéros époustouffants, puis récompenses aux enfants participant aux ateliers dans la salle des fêtes et, pour finir, exposition de chapeaux dans les vitrines des commerçants des Martres.

En parallèle, les trois expositions proposées : photographies et véhicules anciens des sapeurs-pompiers (salle des fêtes), peintures d'artistes locaux (Maison du Patrimoine) et artisanat d'art avec *Les Créateurs Auvergnats* (salle du Parc) ont attiré beaucoup de public.

Puis comme à l'accoutumée, les camelots, manèges et autres déballages forains ont pris place le dimanche, avec plus de fréquentation que l'année dernière.

Compte-tenu du succès des nouvelles animations mises en place, l'équipe municipale devrait les reconduire lors de l'édition 2015. ■



Les enfants qui avaient créé des chapeaux, au cours des ateliers proposés, ont tous défilé dans les rues de la ville en compagnie de Pascal Pigot, maire, et d'élus locaux.



EHPAD Jolivet

Rendez-vous du traditionnel repas de Noël

Jeudi 18 décembre 2014, le maire, Pascal Pigot, accompagné de Catherine Exbrayat, adjointe aux affaires sociales, et d'Audrey Redon, directrice générale des services municipaux, s'est joint aux résidents et au personnel de l'EHPAD pour partager le traditionnel repas de Noël. Après avoir salué l'ensemble des résidents, le maire et l'adjointe aux affaires sociales ont distribué à chacun des résidents un

ballotin de chocolats. Il a ensuite levé son verre en l'honneur de ce moment convivial à l'approche des fêtes de fin d'année. Étaient au menu de ce repas de Noël 2014 : en entrée, du foie gras sur toasts avec de la salade mâche ; en plat de résistance, du suprême de poulet farci aux cèpes accompagné de fagots d'asperges et d'un gratin dauphinois ; un assortiment de fromages ; puis en dessert un sablé au citron meringué. ■



Solidarité

Construction de logements rue de Mirefleurs

Sept logements vont être construits par Logidôme rue de Mirefleurs.

Avec cette opération, l'Office Public de l'Habitat de Clermont Communauté a pour objectif de conserver l'identité de la rue. C'est ainsi qu'après la démolition d'un atelier qui se trouvait le long de la rue, l'esprit « maisons individuelles » qui caractérise le site est maintenu. Plus globalement, le projet s'inspire du gabarit des maisons existantes avec des toitures à deux pans et des tuiles rouges.

Le parti pris de Logidôme est tout d'abord de préserver le caractère des jardins attenants et de conserver une implantation similaire à celle du bâtiment démolé. Cette implantation qui était en retrait de la rue, permet d'ailleurs de diminuer l'impact de la nouvelle résidence et d'organiser

l'ensemble des places de stationnement à l'intérieur de la parcelle.

Le projet s'organise en deux petits bâtiments accolés, d'un étage pour l'un et de deux étages pour l'autre. Trois logements sont au rez-de-chaussée avec accès individuel, chacun d'entre eux se prolonge agréablement sur un petit jardin. Les quatre autres logements se situent à l'étage et sont desservis par un escalier commun. Deux d'entre eux sont des duplex. Avec pour objectif d'offrir à leurs occupants la meilleure qualité de vie possible, Logidôme a favorisé une double orientation pour l'ensemble des logements, qui sont donc traversants. Pour la conception de ce projet, Logidôme s'est appuyé sur le savoir-faire de deux architectes : Anne Montrieul et Vincent Brugerolles.

Les travaux ont débuté en décembre 2014 et la livraison est prévue lors du premier semestre 2016.

Cette opération, d'un montant total 831 612 €, bénéficie des subventions de l'Etat (51 008 €), du Conseil général (43 008 €) et de Logehab (36 000 €). ■



Travaux

Réaménagement du pont des Cros

Durant deux semaines, du 24 novembre au 5 décembre 2014, des travaux ont été réalisés sur le pont piétonnier au bout de la rue des Cros.

Pour des raisons de sécurité liées à la circulation des trains, les travaux ont été réalisés uniquement la nuit. Ce pont, traversant la voie ferrée, est utilisé par de nombreux concitoyens pour se rendre au centre-ville, dans un sens, et en direction du collège et du stade Émile-Rive, dans l'autre sens.

La circulation piétonnière a été fermée pendant toute la période des travaux.

L'installation s'étant dégradée au fil du temps, la municipalité a décidé d'investir dans des travaux de réaménagement de la passerelle pour renforcer sa sécurité. Ces travaux ont consisté à remplacer le platelage abîmé par un nouveau en bois et les poutrelles métalliques servant de support ont été repeintes.

Le montant des travaux s'élève à environ 40 000 euros.

La municipalité ainsi que la SNCF présentent une nouvelle fois leurs excuses aux riverains pour les nuisances sonores occasionnées par ces travaux. ■



Avant les travaux



Après les travaux

Incivilités

Toujours autant de dégradations

Comme cela avait été évoqué lors d'un précédent bulletin municipal, de nombreuses incivilités sont constatées sur le territoire communal. Dernièrement la municipalité

a observé de nouveaux actes de vandalisme : **tags** sur les murs de la gare SNCF, **dépôts sauvages** de déchets, matériels ou textiles au pied des conteneurs installés sur le parking de la gare et dans le centre-bourg, **bris de verre** sur les fenêtres de la cantine/garderie, de la salle du Parc et sur la porte vitrée de la salle des fêtes (brisée et remplacée déjà à plusieurs reprises). La boîte aux lettres de l'école maternelle a également été vandalisée et des végétaux jetés sur le toit du bâtiment scolaire. Les

locaux du Secteur Animation Jeunes (SAJ) de GVAC, basés aux Martres-de-Veyre, ont également été victimes d'une effraction et les réservoirs de leurs véhicules ont fait l'objet d'un vol d'essence.

Rappelons que ces actes d'incivilité ont un coût (nettoyage, réparation, remplacement...) et donc un impact direct sur les dépenses et le budget global de la commune.

Si vous êtes témoin d'une incivilité quelle qu'elle soit, merci d'en faire part à la police municipale en mairie. Vos témoignages peuvent faire avancer l'enquête plus rapidement.

Pour le bien-être de tous, respectons nos infrastructures et notre environnement. ■



Fenêtre de la cantine/garderie vandalisée



Tags sur le mur de la gare

Vœux 2015

Une cérémonie particulière...

Mercredi 17 janvier, Pascal Pigot, maire, et l'ensemble du Conseil municipal, avaient convié bon nombre d'invités pour présenter leurs vœux pour l'année 2015. Une cérémonie sous le signe de l'émotion et de l'hommage compte tenu de l'actualité tragique de ce début d'année.

Comme de tradition, Pascal Pigot, maire, avait convié associations, commerçants et artisans, agents municipaux... pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette année 2015 aura eu une résonance toute particulière, eu égard à l'actualité tragique de ce début d'année. Pascal Pigot a pris la parole, n'oubliant pas de rendre un hommage aux dix-sept victimes décédées dans les attentats

perpétrés entre le 7 et le 9 janvier 2015, et a demandé à l'assemblée de respecter une minute de silence. Yves Fafournoux, président de Gergovie Val d'Allier Communauté ; Bernadette Troquet, conseillère générale, et Jacques-Bernard Magner, sénateur, ont ensuite chacun pris la parole pour présenter leurs vœux, revenant également sur les faits. Les convives ont ensuite dégusté des galettes des rois, préparées par l'équipe du restaurant scolaire municipal. ■



REMISE DES LOTS AUX GAGNANTS :

Cette soirée a également été l'occasion de convier les quatre gagnants du jeu « Bulletin municipal n°100 » (organisé par la municipalité du 15 septembre au 15 octobre 2014) pour leur remettre leur gain.

Le tirage au sort, à l'aveugle, a eu lieu lors du Conseil municipal du 18 décembre dernier. Pour rappel, voici les lots remportés :

- lot n°1 : 1 coffret de luxe pour une personne, offert par Paradi Spa
- lot n°2 : 2 vols en parapente au-dessus du secteur des Martres, offert par ParaPlaineAir
- lot n°3 : 1 entrée au bain pour deux personnes, offert par Paradi Spa
- lot n°4 : 1 assortiment de trois bouteilles d'AOC Côtes d'Auvergne (1 rosé, 1 blanc et 1 rouge).

COIFF'LYNE

MASCULIN-
FEMININ
8H30 -12H
13H30 -18H30
SAMEDI
NON STOP

COUPE
TRADITIONNELLE

RASOIR-CISEAU

60 AVENUE DE LA GARE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
04 73 39 92 31

I.B. Créations
Ossature bois

Construire • Aménager • Rénover

www.ib-creations.fr

Tél. 04 73 78 02 41
Fax 04 73 78 05 88
contact@ib-creations.fr

ZAC du pra de serre
63960 VEYRE MONTON

Amicale pour le don de sang bénévole

Bonne affluence et bel exemple de solidarité lors de la dernière collecte



Pour ce premier lundi de l'année, 191 donneurs, dont onze nouveaux, se sont présentés pour offrir leur sang dans le but d'aider les malades à guérir, répondant ainsi à l'appel de l'EFS, de la municipalité et de l'Amicale.

Lors de cette collecte, il y avait beaucoup de jeunes donneurs, 52 dans la tranche des 18-21 ans ; mais c'est la tranche d'âge des 38-70 ans qui reste majoritaire avec 71 donneurs, **la moyenne d'âge pour cette collecte est donc de 45 ans.**

Les Martroises et Martrois sont encore venus en nombre (près de 50% des donneurs), suivis par les donneurs de Mirefleurs (14%) et de Corent (10%). Des personnes des autres communes environnantes et parfois même d'un peu plus loin comme Ludesse, Champeix, Yronde..., ont également fait le déplacement démontrant leur grande solidarité. À la fin de leur prélèvement, pour reconforter les donneurs, et comme à chaque début d'année, un steak était offert par la municipalité.

Le prochain rendez-vous local est prévu le lundi 09 Mars.

PÉTITION :

Lors de cette collecte et quelques jours plus tard, avec l'aimable autorisation du directeur du magasin Simply Market (que les tous les bénévoles remercient), les membres de l'Amicale ont tenu une permanence pour faire signer une pétition. En effet, depuis le 5 décembre dernier, la loi française a



ouvert les frontières à la société suisse, Octapharma, pour faire entrer des produits sanguins collectés dans d'autres pays comme l'Autriche, la Roumanie... Ces collectes sont réalisées sans entretien médical préalable et rémunèrent le don à hauteur de 20 euros, de plus un grand flou règne au niveau des contrôles... Il faut savoir que dans certains pays, pour « survivre », des personnes « donnent » leur plasma tous les trois jours.

Effarant ! Combien de temps peut survivre un corps humain à ce régime ?! Pour l'Amicale, c'est ce qu'on appelle la « marchandisation du corps humain ». Comment est-il possible de cautionner cela ? Qu'en est-il de la sécurité transfusionnelle ? Allons-nous revenir à la

triste affaire des années 1980 ! Et combien de décès cela peut-il occasionner ? Près de 700 personnes ont compris l'importance de cette décision législative et ont signé la pétition de l'Amicale. ■



DA SILVA Manuel

**Ravalement de façades
Neuf et restauration**

159 rue Saint-Verny 04 73 39 22 80
63730 Les Martres de Veyre 06 08 72 88 63

**ALLIANCE TAXI**
Gilles Message

Tél: **04.73.39.71.20**
Port: **06.81.36.30.95**

Mail: messagegilles@gmail.com
40 Avenue de la Gare
Les Martres de Veyre

Transports de Malades Assis
Remboursement toutes caisses

(Hospitalisation - Consultation)
(Chimiothérapie - Rééducation)
(Radiothérapie - Hémodialyse)

RM: 398 199 117

Amicale pour le don de sang bénévole

Reconnaissance aux Donneurs de Sang

L'Établissement Français du Sang, représentant du ministère de la Santé, avait convié 616 donneurs, le 19 décembre dernier, à une remise de diplômes et médailles, en partenariat avec l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de la région des Martres-de-Veyre et la Municipalité locale.

Ces donneurs discrets, volontaires, anonymes et très généreux aident les malades à guérir en offrant leurs produits sanguins. Ils ont reçu, en fonction du nombre de dons effectués, des diplômes de félicitations et de remerciements et des médailles (de 3 à plus de 150 dons) de la part du Ministère de la Santé, représenté par le docteur Alberto Motta Cano et par Pascal Le Moal, responsable des prélèvements de l'E.F.S. Avant de remettre ces distinctions, le président de l'Amicale pour le don de sang bénévole sur le secteur des Martres, Dominique Clément, a présenté le travail de l'association **sur l'année 2014 : en tout 27 collectes sur 9 communes avec un total de 2 500 donneurs présentés, donnant une moyenne de près de 93 donneurs par collecte.** Il a ensuite évoqué la nouvelle loi votée par le Parlement dans le plan de financement de la Sécurité sociale, donnant l'autorisation à une société suisse de vendre ses produits sanguins, le plasma en particulier, sur notre territoire, produits sanguins en provenance de donneurs rémunérés et d'anciens pays de l'Est ! Une pétition est en cours pour tenter de faire annuler cette loi. Huguette Julien, présidente des 52 associations départementales du don du sang bénévole, a approuvé cette pétition et a demandé à tous d'être très vigilants sur ce sujet, afin de conserver une éthique garantissant la sécurité et la qualité des produits sanguins. Elle a également remercié tous les donneurs pour leurs gestes de solidarité envers les nombreux malades, et leur a demandé de ne surtout pas

relâcher leurs efforts.

Le docteur Alberto Motta Cano et Pascal Le Moal ont insisté sur le besoin d'avoir des produits tout au long de l'année et plus particulièrement en période de vacances et de fin d'année, pour répondre aux besoins des nombreux établissements de santé dans ces périodes.

Pascal Pigot, maire des Martres-de-Veyre ; Gérard Vialat, maire de La Roche-Blanche et Bernadette Troquet, conseillère générale, ont successivement remercié et félicité les donneurs pour leur solidarité. Ils ont aussi évoqué la bonne entente et la parfaite harmonie qui régnaient dans leur collaboration avec l'Amicale. Ils ont également souligné l'attention particulière qu'ils portaient à l'amélioration de la collation d'après don.

De nombreux donneurs se sont vus remettre diplômes et médailles : **17 médailles d'or**, dont 12 femmes pour plus de 60 dons et 5 hommes pour plus de 100 dons. À titre exceptionnel, **4 personnes ont reçu la médaille d'or avec une palme** : pour deux femmes ayant plus de 100 dons à savoir Martine Beaumel de Coudes et Josette Kodiche du Cendre, et pour deux hommes à savoir Bob Usson du Cendre et Dominique Cahuzac des Martres-de-Veyre. Un bel exemple de bénévolat et de solidarité. Un vin d'honneur, offert par la municipalité, est venu clôturer cette soirée.

De nombreuses personnalités étaient présentes pour cette soirée de récompenses :

- pour l'EFS, le docteur Alberto Motta Cano, médecin et Pascal Le Moal, responsable des prélèvements à Clermont-Ferrand ;

- Huguette Julien, présidente de l'Union départementale du Puy-de-Dôme pour le don du sang bénévole (regroupe 52 associations locales) ; Bernard Pradier, président de l'Association du don de sang bénévole de Vic-le-Comte ; Dominique Clément, président de l'Association du don de sang bénévole des Martres-de-Veyre ;

- pour les élus politiques : Bernadette Troquet, conseillère générale et maire de La Sauvetat ; Pascal Pigot, maire des Martres-de-Veyre et Anne-Marie Guillaumin son adjointe à la vie associative ; Gérard Vialat, maire de La Roche-Blanche, accompagné de Bernard Palasse et Henri Bisio, adjoints ; Yves Corre, maire adjoint de Veyre-Monton et représentant d'Yves Fournoux ; Jean-Louis Molat, maire adjoint du Cendre et représentant d'Hervé Prononce ; Cécile Grégoris, maire adjointe de Plauzat et représentante de Jean Desvignes ;

- mais aussi : Nicole Leroy, responsable du CCAS d'Orcet ; la gendarmerie de Veyre-Monton avec le chef Eric Bonjean, lui-même médaillé ; et les sapeurs-pompiers des Martres, représentés par leur chef de centre Julien Feral. ■



OHMV

35 médaillés pour la chorale et l'orchestre d'harmonie des Martres



Samedi 22 décembre, l'orchestre d'harmonie et la chorale des Martres-de-Veyre ont animé la messe de la Sainte-Cécile, célébrée par le prêtre François-Marie Maurin.

Après avoir joué et chanté, sous la direction de Franck Robert, chacun des membres s'est rendu à un vin d'honneur offert conjointement par la paroisse et la municipalité, au cours duquel avait lieu une remise de médailles. Cette dernière a honoré 35 choristes et musiciens. Une mention particulière a été faite en l'honneur de Michel Degenhardt,

médaillé d'or, pour ses 50 ans de présence. S'en est suivi le traditionnel banquet en l'honneur des musiciens, choristes et leurs invités.

L'orchestre a également effectué son concert de Noël le 13 décembre dernier à la salle des fêtes qui a, cette année encore, eu beaucoup de succès. ■



Association de jumelage avec Wynyard (Canada)

Cérémonie de Pierre le Canadien

Chaque second dimanche de décembre (le 14 décembre en 2014), la population martoise rend hommage à Peter Dmytruk dit « Pierre le Canadien », pour son courage et son sacrifice. Il fut abattu par les SS le 9 décembre 1943 aux Martres-de-Veyre. À cette occasion, nos amis du Canada ont fait le déplacement pour passer quatre jours parmi les Martrois, accompagnés par l'association de jumelage des Martres-de-Veyre. Avant de débiter le



traditionnel repas, présidé par le maire, Pascal Pigot, **chacun a eu une pensée pour Robert Canéparo, président d'honneur de l'association de jumelage, qui nous a quittés en mai 2014.**

Le repas s'est ensuite déroulé dans une ambiance des plus chaleureuses ; puis la journée s'est terminée par un pot de l'amitié où chacun s'est donné rendez-vous en 2015. ■

Amicale Laïque

Une reprise sous de bons auspices

En plus de son loto annuel qui a eu lieu le 31 janvier, l'Amicale Laïque vous invite à ses prochains rendez-vous, à savoir :

- **Dimanche 15 mars : Bourse aux vêtements et articles de puériculture** à la salle des fêtes. Réservations : 2,50€ le mètre linéaire. Buvette et restauration sur place.

- **Dimanche 15 mars : Vide-greniers**, il aura lieu en même temps que la bourse, dans le quartier des écoles. Pas de réservation pour les particuliers. Pour les professionnels : 6€ les 5 mètres linéaires / 12€ jusqu'à 10 mètres linéaires / 20€ au-delà de 10 mètres linéaires.

- **Samedi 21 Mars : Bal Country** à la salle des fêtes (sur réservation)

De plus, l'Amicale Laïque participe à deux projets importants, en liaison avec les parents d'élèves et toutes les bonnes volontés :

- la préparation d'un Carnaval pour enfants (en principe pour le 4 avril) ;
- la mise en place d'une aide aux devoirs/étude surveillée.

Une autre étude est également en cours : la mise en place d'un atelier de modélisme. ■

Les bénévoles de Jolivet

Toujours aussi solidaires avec les résidents

Tous les bénévoles de Jolivet ont fêté Noël avec les résidents de la maison de retraite, le jeudi 18 décembre, en chansons avec Emily et Michel. L'association a offert, en plus d'un petit cadeau pour chaque résident, un lecteur DVD pour le rez-de-chaussée. L'équipe des bénévoles avait également préparé plusieurs bûches de Noël qu'ils ont dégustées avec les résidents et les musiciens. D'autre part en 2014, le loto-grilles, organisé par les bénévoles de Jolivet lors de la Foire de la Sainte-Catherine, a permis de rapporter 200 euros à l'association, quatre grilles se sont vendues et une partie de cet argent a permis de financer les lots. En effet, en raison de la crise économique qui touche tout le monde, l'association n'a pas voulu solliciter les commerçants des Martres,

comme elle l'avait fait l'année précédente et a donc acheté elle-même ses lots. Ainsi, foie gras, champagne, *Mouton Cadet* et Porto, composaient les premiers lots. Les deuxièmes lots étaient les mêmes pour chaque grille, à savoir, un ballotin de chocolats. Ce supplément d'argent permettra aux bénévoles de Jolivet d'améliorer leurs actions auprès des résidents de l'EHPAD pour 2015 (animations, cadeaux, goûters...). ■



En Toutes Lettres

Succès des animations en 2014

Le Salon du Livre, organisé par l'association le 26 octobre dernier, a remporté un franc succès, malgré les vacances scolaires. En effet, près de 45 auteurs s'étaient réunis et de nombreux visiteurs et amateurs de livres se sont déplacés. Quelque temps plus tard, deux expositions ont été organisées par l'association, une à la salle de la Monne et l'autre à la salle du Parc. Toutes

deux ont là encore trouvé leur public.

En Toutes Lettres a d'autres projets à venir pour 2015. Au mois d'avril aura lieu une Bourse aux Livres d'occasion. L'association envisage également de relancer des ateliers d'écriture, de calligraphie et des conférences, mais tout cela reste encore à préciser.

N'oubliez pas qu'un écrivain public est mis à votre disposition et tient une permanence les

deux premiers mercredis de chaque mois au premier étage de l'ancienne mairie (place des Combattants d'AFN).

Contact :

Si vous êtes intéressé par l'une de ces activités, contactez l'association au 06 87 94 93 71. ■

Tennis-Club de Veyre Les Martres (TCVM)

Soirée théâtre

Le club organise une soirée théâtre le **samedi 21 mars**, à 20h30, à la salle Harmonia de Veyre-Monton.

La pièce proposée est une comédie tout public en deux actes de Jean-Paul Contineaux, intitulée « Le Bon, la Brute et le Président ».

Cette pièce sera interprétée par la troupe *Les z'allumés de Champeix...* ambiance conviviale assurée !

Renseignements :

Le prix de la place est de 6€ pour les adultes et de 4€ pour les enfants.

Une buvette sera assurée par le club.

Réservations au 06.71.81.96.17. ■



 **USMV Football**

Remise de médaille à la présidente et nouveau stage pour les jeunes licenciés



Présidente de l'USMV Foot, **Paulette Blanchard, a récemment reçu la médaille de bronze** dans les salons de la Ligue d'Auvergne de football, au cours de l'assemblée générale d'hiver du District du Puy-de-Dôme. Une récompense amplement méritée qui rejaillit sur l'ensemble du club et dont chacun a pu apprécier le travail de bénévole effectué depuis de nombreuses années. Les membres du bureau de l'USMV Foot, ainsi que tous les joueurs et supporters du club, félicitent Paulette Blanchard pour cette belle distinction.



Paulette Blanchard reçoit la médaille de bronze de la Ligue d'Auvergne.

Stage jeunes :

Après le succès du stage d'été de juillet 2014, qui a regroupé 40 jeunes footballeurs au stade Emile-Rive, d'autres stages sont en préparation, sous la houlette de Kevin Pradier, entraîneur U19 au sein de l'USMV. En effet, les lundi 9 et mardi 10 février 2015, se déroulera un stage futsal, encadré par des éducateurs diplômés, pour les catégories allant des U10 aux U13 ; puis les lundi 16 et

mardi 17 février, un autre stage futsal sera consacré aux catégories allant des U14 aux U19.

Renseignements :

Kevin Pradier au 06 79 50 93 18.

Deux autres stages, à Pâques et en juillet, sont également prévus. Des informations complémentaires vous seront fournies prochainement. ■



Un groupe de jeunes footballeurs lors du stage de juillet 2014.

 **USMV Gym**

Une après-midi sportive et caritative

L'USMV Gymnastique organise une après-midi sportive le samedi 28 mars 2015. Trois cours vous seront proposés à partir de 14 heures.

INSCRIPTIONS :

Rendez-vous à partir de 13h30 à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre.

Informations complémentaires sur le site du club : usmv-gym.asso-web.com.

Tous les bénéfices récoltés seront reversés à l'association Acte Auvergne. ■



Marre-toi et Partage

Soirée Cabaret 2015



Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire ».

C'est par cette citation de l'écrivain anglaise Evelyn Beatrice Hall (*qui l'écrit dans « The friends of Voltaire » en 1906, ouvrage dans lequel elle résume la pensée de Voltaire*) que Bâilo Diallo, président de Marre-toi et Partage, a ouvert la 9^e soirée cabaret, en hommage aux victimes des attentats de Paris. Les spectateurs se sont spontanément levés pour applaudir pendant un long moment et rendre, eux aussi, un hommage. Puis, c'est par l'humour de Cécile Lopez et Jérôme Chenoppe que les spectateurs ont tenté d'exorciser tous les récents événements. Un humour tout en mouvement, danse comprise, où Cécile a joué de son physique pour amener le public à rire

de ses mimiques et de ses réparties bien senties. Pendant 1h30, les deux comiques ont fait oublier le quotidien. En seconde partie de soirée, le duo *Missy Groove*, composé de deux très belles et excellentes chanteuses, ont fait découvrir toute l'étendue de leur talent en interprétant des chansons anglo-saxonnes qui ont, elles aussi, transporté la salle dans leur univers. ■



Club Saint-Martial

Calendrier des activités 2015

Le club prévoit encore de belles animations tout au long de l'année 2015, voici le programme :

- **Les mardis et jeudis** de 14 heures à 17 heures, salle du club : jeux et activités diverses;
- **Les vendredis** de 10 heures à 11 heures : gym douce, salle de Judo (place des Écoles).
- **Jedi 5 février** : après-midi crêpes.
- **Jedi 5 mars** : après-midi bugnes.
- **Dimanche 12 avril** : repas anniversaire des 70, 80 et 90 ans dans l'année, à partir de midi au restaurant scolaire. (5 € demandés à l'inscription).

- **Jedi 21 mai** : journée Pro'Confort, repas de midi compris, jeux et cadeaux.
- **Juin** : une sortie sur la journée est à l'étude.
- **Fin juin/début juillet** : repas Gym et Club (dates à fixer).
- **Juillet/août** : fermeture du club le jeudi 2 juillet au soir et reprise le jeudi 3 septembre.
- **Voyage de septembre** : Charentes et Marais Poitevin, La Rochelle, les îles de Ré et Oléron du 7 au 12 septembre, soit 6 jours. Inscriptions possibles dès maintenant, les documents seront remis à la demande.
- En cours d'étude, une sortie Florilège le **jedi 8 octobre** dans les gorges de la Loire en Forez.

Cette sortie ne pourra se faire qu'à partir de 35 participants minimum.

- **Jedi 17 décembre** : bûche de Noël.
- **Dimanche 20 décembre** : repas de Noël.
- **Vacances de Noël** : fermeture du club le jeudi 17 décembre et reprise le mardi 5 janvier 2016.

Le club est ouvert aux Martroises et Martrois, sans distinction d'âge, qui souhaitent venir passer un bon moment, ainsi qu'à nos voisins des autres communes qui sont les bienvenus.

Contact :
Jean LAFOUGERE (président) :
Tel : 04.73.39.82.30
Email : td.eg.ct@orange.fr. ■

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UN OBJECTIF COMMUNAL PRIMORDIAL

La commune des Martres-de-Veyre poursuit son engagement en faveur de la protection de l'environnement. Pour mettre en œuvre les meilleures solutions possibles, la municipalité dispose d'une Commission « Environnement et Développement Durable » qui se réunit régulièrement et collabore avec les services techniques de la commune. Voici quelques exemples d'actions menées.

La charte d'entretien des espaces publics

La charte d'entretien des espaces publics a été créée en Basse-Normandie en 2006 à l'initiative de la FREDON (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles). Elle a été reprise dans sept régions de France, dont l'Auvergne depuis 2011.

Cette charte a pour but d'accompagner au mieux les collectivités dans leurs évolutions sur les pratiques concernant l'entretien des espaces publics et notamment l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre du désherbage (avec une interdiction totale d'utilisation de ces produits à l'horizon 2020 - loi Labbé).

Une commune peut s'engager dans cette charte sur simple demande. Il existe trois niveaux d'engagement :

Niveau 1 :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires ;
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants ;
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives ;

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris par un passage au niveau 2 de la charte.

Niveau 2 :

- Respecter les engagements du niveau 1 ;

- Réaliser un plan d'actions pour l'entretien phytosanitaire des espaces communaux et en respecter les préconisations ;

- Tester des techniques alternatives au désherbage chimique ;
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 :

- Ne plus appliquer et ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires.
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.



SIGNATURE DE LA CHARTE PAR LA COMMUNE :

Par délibération lors du Conseil municipal du 18 décembre 2014, après avis favorable de la Commission Environnement, la commune a adhéré à la charte d'entretien des espaces publics (essentiellement trottoirs, terre-pleins et ronds-points) proposée par la FREDON Auvergne, au niveau 2.

La première réalisation se concrétisera par un plan communal de désherbage, document indispensable à la mise en œuvre d'une gestion différenciée de nos espaces publics. Cette opération sera prise en charge dans sa totalité par les différents financeurs publics : Conseil Général du Puy-de-Dôme et Conseil Régional d'Auvergne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Syndicat Mixte de

la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA). La maîtrise d'ouvrage sera d'ailleurs confiée à ce dernier.

L'interdiction des produits phytosanitaires sera quasi-totale en 2020 ; il est donc primordial de nous préparer en amont, afin d'assurer la continuité de l'entretien de nos espaces publics.

D'ailleurs en 2014, la municipalité a fait appel à de jeunes Martrois, ainsi qu'à des membres du relais ASEV (Association solidarité emploi Vic-le-Comte) pour assurer le désherbage manuel, favorisant ainsi l'emploi.

Notre qualité de vie passe par la préservation de l'environnement et, autant l'équipe municipale que les agents communaux, ont à cœur de vous procurer un cadre de vie agréable, tout en évoluant dans les pratiques.

Dans les prochains bulletins municipaux, nous vous présenterons les évolutions sur le terrain et les préconisations qui peuvent s'appliquer aux particuliers, car l'environnement est l'affaire de tous.



Les autres actions mises en place

Mise en place de pièges à insectes nuisibles :

Certains insectes sont très nuisibles au développement et la bonne santé des arbres ; c'est le cas par exemple des chenilles processionnaires qui se nourrissent des épinettes du pin et provoquent un fort ralentissement de son développement. De plus ces chenilles disposent d'un pelage très urticant provoquant également des dangers pour la santé publique en cas de contact. Afin de limiter leur prolifération, des pièges à phéromones ont été disposés dans les pins.

D'une part, des capsules isolant les mâles et d'autre part des pièges disposés sur les troncs afin de capturer un maximum de chenilles lorsqu'elles redescendent pour la procession.



De la même manière, les mineuses sont des insectes qui pondent dans les marronniers. Leurs larves se nourrissent de la chlorophylle de l'arbre et le tuent petit à petit ; c'est pourquoi il est possible de voir en plein été des marronniers marrons ou tachetés de marron au lieu de vert. Là encore, les agents communaux ont installé des pièges à phéromones.



Une seconde vie pour les végétaux taillés :

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a proposé aux communes de son secteur de mettre gracieusement à leur disposition un broyeur à déchets verts. Dans le cadre de son engagement pour la protection de l'environnement, la commune des Martres-de-Veyre a répondu favorablement. Le but de cette opération a consisté à recycler les déchets verts, taillés

par les agents communaux, plutôt que de les évacuer en décharge. À posteriori, les végétaux broyés (*photo ci-contre*) sont utilisés comme paillage au pied des arbustes de la commune, créant une surface protectrice ; cela permet ainsi d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires pour supprimer les adventices et de conserver l'humidité donc de réduire l'arrosage et la consommation en eau.



Remplacement du véhicule de la Police Municipale

A compter du mois de mars 2015, la police municipale remplacera sa Clio 2 Renault actuelle, par une voiture entièrement électrique, le modèle Zoé Renault. Pour acquérir ce véhicule, la municipalité a signé un contrat

de location de longue durée sur cinq ans. La Zoé se recharge en la branchant à une simple prise de courant. Sa plage d'autonomie est en moyenne de 100 kilomètres en saison froide et 150 kilomètres en saison tempérée, pour un parcours en zone péri-urbaine. Idéal donc pour les patrouilles au sein de la commune. Cette voiture ne dégage aucun CO2 et respecte donc totalement l'environnement.

Quels projets à l'avenir ?

Claude Aubier, adjointe à l'environnement et au développement durable (*photo ci-contre*) et la Commission Environnement, présidée par Grégory Hubert (conseiller municipal), travaillent déjà sur d'autres projets destinés à participer à la protection de l'environnement au sein de la commune. Le premier volet concerne l'éclairage public.

Pour ce faire, la municipalité a demandé au SIEG (Syndicat d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme) d'établir un audit. Il sera étudié afin de trouver les meilleures solutions en termes d'éclairage public sur la commune.

Le second volet sur lequel la Commission Environnement souhaite se pencher est le chauffage des bâtiments communaux. Les réflexions débuteront courant 2015. ■



ALSH/Garderie

Réalisation d'une extension des locaux

La municipalité a décidé de créer une extension du bâtiment de l'ALSH/cantine. En effet, l'espace initial était devenu trop exigu pour y accueillir tous les enfants, notamment pendant les temps

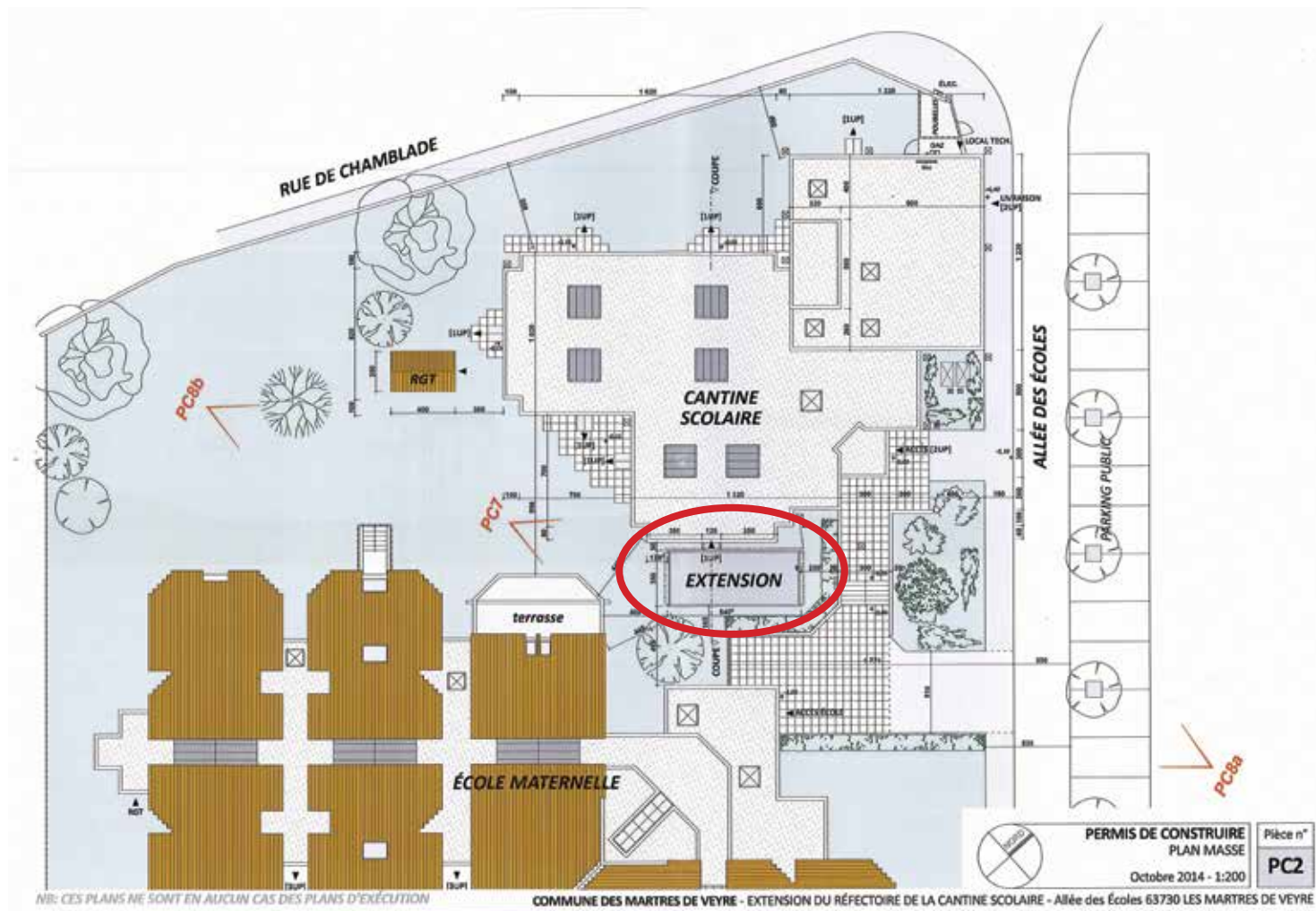
de repas. Ainsi, un nouveau bâtiment de type modulaire a été accolé et relié à la structure déjà existante. Cette extension, en rez-de-chaussée de 27,45 m², se situe en façade sud-est du réfectoire (voir plan ci-dessous). Une porte de l'ancien bâtiment a été condamnée

pour servir d'accès unique à ce nouvel espace. Le bâtiment, à ossature métallique, est habillé de façades en panneaux également métalliques et laqués en blanc, ses arêtes jaunes rappellent les couleurs du réfectoire déjà existant. L'extension dispose de trois fenêtres, en matière PVC, avec des volets roulants pour accueillir la lumière naturelle.

Coût et financement :

Le montant total des travaux est de 25 055 € HT dont 5 055 € HT de génie civil pour la création d'une structure béton (entreprise Bonnet et Fils à Mirefleurs) et 20 000 € HT pour le module (société Ocebloc à Veyre-Monton).

Cette extension a été financée par la commune à hauteur de 80% (soit 20 044 € HT) et à 20% par une subvention du Conseil général, par le biais du FIC 2015 (soit 5 011 € HT). ■



 **Solidarité**

Un geste « brillant » en faveur des enfants malades

Pour Noël, le plus beau cadeau est de voir briller les yeux des enfants, et c'est encore plus beau lorsque ce sont ceux d'enfants malades ! C'est certainement cette affirmation qui pousse, depuis plus de quinze ans, Evelyne et Laurent Brun à décorer et illuminer leur maison du 59 rue de Longues aux Martres-de-Veyre.

Du 1^{er} décembre 2014 au 4 janvier 2015, des milliers de visiteurs ont ainsi pu admirer et découvrir les décors originaux créés et fabriqués majoritairement en bois et saupoudrés d'une bonne dose d'ingéniosité. Le but n'est pas de multiplier les kilomètres de câbles électriques ou d'aligner le maximum d'ampoules, mais plutôt de concevoir un ensemble harmonieux et attrayant de jour comme de nuit. La principale nouveauté de l'illumination 2014-2015 a été « la banquise peuplée de ses ours polaires, renard des

neiges, pingouins, morses et baleine ». bercé par le son des plus beaux chants de Noël et plongé dans la magie des fêtes de fin d'année grâce au spectacle lumineux, chacun a pu laisser un petit message de remerciement et de félicitations sur le livre d'or mis à disposition par la famille Brun.

Quelques jours avant sa tournée le Père Noël s'est même déplacé, en personne, pour distribuer des papillotes aux enfants. Cette année encore, la générosité a pu conserver ses lettres de noblesse puisque les visiteurs qui le souhaitent pouvaient déposer quelques euros en faveur de l'association *Acte Auvergne*.



Mercredi 7 janvier 2015, la somme de 2 584 euros a été remise à l'association qui oeuvre pour améliorer le quotidien des enfants atteints de cancer et qui suivent un traitement à l'hôpital Estaing de Clermont-Ferrand.

Acte Auvergne tient à remercier tous les donateurs, et en particulier la famille Brun, pour son initiative de maison illuminée. En 2015, les fonds récoltés participeront au financement d'achat de tablettes et autre matériel multimédia qui devraient permettre d'égayer le séjour des jeunes malades en hôpital.

Dons :

Si vous souhaitez soutenir *Acte Auvergne*, vous pouvez adresser vos dons à :

**Acte Auvergne/CHU Estaing
CRCTCP - 1, place Lucie-Aubrac
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1**

(un reçu fiscal vous sera adressé pour tout don supérieur à 8€). ■



 **Logement**

Permanences de l'ADIL 63

Vous avez des questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou de location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir. L'ADIL 63 Info Energie, guichet unique, neutre et indépendant, vous accueille à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

(sauf le lundi matin).

Des permanences juridiques sont également assurées dans cinq villes du département :

- AMBERT : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60. Le 4^e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- Cournon : **Maison des Citoyens - 15, impasse des Dômes. Tél. 04 63 66 22 66. Les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.**
- ISSOIRE : Centre Social de la CAF - 15, rue

du Mas - Tél. 04 73 89 17 24. Les 2^e et 4⁰⁰⁰ jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.

- RIOM : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18. Les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- THIERS : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07. Les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Plus d'informations sur : www.adil63.org ■



SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône)
Calendrier 2015 des collectes



Les Martres de Veyre

Ordures ménagères collectées le
VENDREDI

Emballages recyclables collectés
1 MARDI sur 2

Horaires de collecte
4h30-22h15 le lundi et le jeudi
4h30-20h30 le mardi et le vendredi

Merci de sortir votre bac la veille au soir et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.

Les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.

+ d'infos ?

0 800 831 181 / www.sba63.fr / sbacontact@sba63.fr

Rejoignez-nous sur **facebook**



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 J FÉRIÉ	1 D	1 D	1 M	1 Y FÉRIÉ	1 L 23
2 V	2 L 06	2 L 10	2 J	2 S	2 M
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L 19	4 J
5 L 02	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V
6 M	6 V	6 V	6 L FÉRIÉ 15	6 M	6 S
7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D
8 J	8 D	8 D	8 M	8 Y FÉRIÉ	8 L 24
9 V	9 L 07	9 L 11	9 J	9 S	9 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L 20	11 J
12 L 03	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V
13 M	13 V	13 V	13 L 16	13 M	13 S
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J FÉRIÉ	14 D
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L 25
16 V	16 L 08	16 L 12	16 J	16 S	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L 21	18 J
19 L 04	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V
20 M	20 V	20 V	20 L 17	20 M	20 S
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L 26
23 V	23 L 09	23 L 13	23 J	23 S	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L FÉRIÉ 22	25 J
26 L 05	26 J	26 J	26 M	26 M	26 V
27 M	27 V	27 V	27 L 18	27 M	27 S
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D
29 J	29 D	29 D	29 M	29 V	29 L 27
30 V	30 L 14	30 L 14	30 J	30 S	30 M
31 S	31 M	31 M		31 D	31 M

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 M	2 V	2 L 45	2 M
3 V	3 L 32	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 S	5 L 41	5 J	5 S
6 L 26	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 V	7 L 37	7 M	7 S	7 L 50
8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 M	9 V	9 L 46	9 M
10 V	10 L 33	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M FÉRIÉ	11 V
12 D	12 M	12 S	12 L 42	12 J	12 S
13 L 29	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M FÉRIÉ	14 V	14 L 38	14 M	14 S	14 L 51
15 M	15 S FÉRIÉ	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V	16 L 47	16 M
17 V	17 L 34	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 S	19 L 43	19 J	19 S
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 L 39	21 M	21 S	21 L 52
22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 M	23 V	23 L 48	23 M
24 V	24 L 35	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 Y FÉRIÉ
26 D	26 M	26 S	26 L 44	26 J	26 S
27 L 31	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 L 40	28 M	28 S	28 L 01
29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 J	30 D	30 M	30 V	30 L 49	30 M
31 V	31 L 36	31 M	31 S	31 D	31 J

SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône)

Implantation des nouveaux systèmes de collecte

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier bulletin municipal, **le SBA a installé des points d'apport volontaire (PAV** ou aussi appelés « colonnes enterrées ») à quatre endroits du centre-bourg : avenue de la Gare, place des Poilus, rue du Moulin et rue du grand Clos, dans le cadre de l'évolution de son mode de facturation de collecte des ordures ménagères. Les usagers concernés par ces PAV ont reçu un courrier du SBA pour leur expliquer la démarche à suivre (si ce n'est pas le cas et qu'un PAV est installé près de chez vous, contactez le SBA). Ces points d'apport volontaire sont déjà libres d'accès (sans carte) pour permettre aux usagers de s'y familiariser. À compter du printemps 2015, les PAV seront

bloqués et les usagers recevront leur carte à puce électronique nominative permettant d'ouvrir les bacs. Si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà commander votre carte auprès du SBA. Pour rappel, l'année 2015 restera une année « test », la première facture réelle n'apparaissant qu'en 2016.

Concernant les abri-bacs (ou armoires à bacs), ils ont été installés fin janvier sur la commune : rue de Chamblade, rue de Veyre et rue des Fossés. Là encore, le SBA enverra un courrier aux usagers concernés pour leur expliquer le fonctionnement.

Plus d'infos : www.sba63redevance.fr ■



PAV (ou colonnes enterrées)



Abri-bacs

Élections départementales

En mars, votez pour vos conseillers départementaux

Les élections départementales (ex-cantoniales) auront lieu le 22 mars pour le 1^{er} tour et le 29 mars pour le 2^e tour, dans toute la France.

Ces élections concernent les 31 cantons, nouvellement redessinés, de notre département. Elles permettront de renouveler pour la première fois l'ensemble des conseillers départementaux qui seront élus pour 6 ans. Ces élections auront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (binôme homme/femme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, le conseil général et les conseillers généraux seront renommés respectivement conseil départemental et conseillers départementaux.

Fin 2015 auront lieu les élections régionales mais le Conseil des ministres n'a pas encore arrêté de dates définitives. ■



Vote par procuration

Rendez-vous au guichet du commissariat de police, de la brigade de gendarmerie ou du tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail pour remplir votre formulaire de procuration.

OU

Téléchargez et imprimez ce formulaire directement en ligne sur :

www.service-public.fr
(formulaire Cerfa n°14952*01(D))

LE PINOCCHIO
restaurant italien pizzeria
ouvert midi et soirs du mardi au samedi

spécialités italiennes,
veau, boeuf, salades,
gratins, pâtes fraîches,
pizzas, desserts ...

sur place ou à emporter

NOUVEAU :
LA PIZZABURGER

04.73.39.22.09
les maitres de veyre
centre ville

Isolation de l'habitat privé

GVAC aide ses habitants à isoler leur logement

Pour la troisième année consécutive, Gergovie Val d'Allier Communauté aide financièrement les propriétaires de son territoire à isoler

les combles et/ou à changer les menuiseries (portes, fenêtres) de leur habitation. L'obtention de ces aides est soumise à conditions. Le Pact Puy-de-Dôme, organisme auquel la Communauté de communes a confié



la mise en œuvre de son dispositif, tient une permanence le matin, chaque 4e mercredi du mois, au siège de Gergovie Val d'Allier Communauté. Les habitants peuvent venir sans rendez-vous.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, connaître les critères d'éligibilité ou vous inscrire pour en bénéficier, vous pouvez prendre contact avec le PACT Puy-de-Dôme :

- sur : www.cc-gergovie-val-allier.fr
- par téléphone : 04 73 42 30 80,
- par mail : puydedome@pact-habitat.org,
- ou lors d'une permanence (voir ci-contre). ■

Prochaines permanences

25 février / 25 mars / 22 avril

de 10h à 12h

au siège de GVAC :

ZA Le Pra de Serre à Veyre-Monton

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Beau succès pour le spectacle de Noël



Vendredi 19 décembre, le Relais Assistantes Maternelles proposait aux enfants accompagnés de leur assistant maternel, et parfois de leur famille, d'assister au spectacle « pas à pas » de la compagnie *La balançoire*. 42 adultes et 87 enfants étaient présents au spectacle qui a eu lieu dans la salle Giraudoux sur la commune de La Roche-Blanche. Les acteurs principaux

de ce spectacle étaient une comédienne-marionnettiste, des marionnettes-images ainsi qu'un musicien. Les spectateurs ont beaucoup apprécié ce moment de détente. Des ateliers étaient ensuite proposés aux enfants qui ont également pu boire un chocolat chaud et goûter à quelques friandises, offertes par les éducatrices de jeunes enfants du Relais Assistantes Maternelles de Gergovie Val d'Allier Communauté. ■



Secteur Animation Jeunes (SAJ)

Nouveaux horaires pour l'accueil en semaine

De p u i s le 23 janvier, l'accueil d e s j e u n e s dans les locaux du SAJ les vendredis se fait de 16h30 à 18h30.

Ainsi, les jeunes pourront, dès la sortie du collège le vendredi, se rendre dans la salle du SAJ pour y passer un moment convivial avec les animateurs présents et mettre en place de nombreuses animations. Pour rappel l' « Accueil Jeunes » en semaine se fait aussi les mardis de 15 heures à 17h30. Des sorties ou animations sont également prévues tout au long de l'année. ■



Bilan du 5^e Festival Ludix

Cette cinquième édition du festival national de création de jeux de société, s'est déroulé les 22 et 23 novembre 2014 au gymnase Léo-Lagrange à La Roche-Blanche.

Tout au long du week-end, environ 1 200 visiteurs sont venus découvrir les 27 jeux présentés au concours, ou redécouvrir les jeux primés et édités du festival lors des années précédentes. En nouveauté 2014, les enfants bénéficiaient de leur propre espace avec des jeux adaptés à leur âge. Le Secteur Animation Jeunes remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite du festival. Lors de ce week-end, 45 jeunes étaient mobilisés pour soutenir la manifestation qui a connu une nouvelle fois un franc succès. C'est ainsi par exemple qu'un projet « Journalisme » a vu le jour en partenariat avec le quotidien

La Montagne. 40 bénévoles adultes ont également participé au festival, bénévoles issus d'associations de jeux clermontoises, de ludothèques et la Junior Association « Auvergne en Scène » de Veyre-Monton. Le SAJ tient aussi à remercier la municipalité de La Roche-Blanche, les services techniques des communes de Veyre-Monton, Les Martres-de-Veyre, Orcet et La Roche-Blanche pour leur aide, les élus communautaires d'avoir été présents pour soutenir la manifestation, la Ligue de l'Enseignement 63 et Aurélie Tartarin, chargée de communication de Gergovie Val d'Allier Communauté ainsi que toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin dans cet événement.

Les Lauréats :

Quatre jeux ont été primés lors de cette 5^e édition :



- Ludix d'or : *LANGSKIP* de Hervé Rigal ;
- Ludix Prix Spécial du Jury : *PIRATES VS PIRATES* de Frédéric Vuagnat ;
- Ludix Prix du Public : *MAIS QU'EST-CE-QUE JE DESSINE ?* de Olivier Mahy ;
- Ludix Prix de la Jeunesse : *ABABO* de Dorian Berthelot et Yanis Lidy. ■



Les animations jeux à la ludothèque

Depuis le mois de septembre, la ludothèque met en place des animations autour du jeu sur toutes les communes de Gergovie Val d'Allier Communauté.

Les animations « Jeux » sont gratuites et ouvertes à toute la famille afin de proposer un vrai échange intergénérationnel. Les prochaines dates des animations « jeux » pour la commune des Martres-de-Veyre :

- mercredi 4 février de 14h à 17h30 et
- mercredi 18 mars de 16h à 17h30 à la médiathèque des Martres-de-Veyre.



Pour rappel la ludothèque du SAJ permet également aux jeunes adhérents du SAJ, ainsi qu'aux associations, écoles, collèges et partenaires du territoire de Gergovie Val d'Allier, de louer : jeux de société, malles, jeux du monde et jeux géants. À ce titre, un

nouveau catalogue de location, avec plus de 250 jeux, sera édité début février et distribué en mairie et dans les commerces. ■

LES ANIMATIONS COMMUNALES
Pour les 12-17 ans ou collégiens

Pour les jeunes des Martres-de-Veyre

Soirée JEUX VIDEOS PIZZAS

DE 20H À 23H

JEUDI 19 février

12 places disponibles

Inscription jusqu'au Lundi 16 février!

Participation : 11 | 12 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

+ d'INFOS : Secteur Animation Jeunes
Gergovie Val d'Allier Communauté - 176,
Rue Pierre et Marie Curie 63770 Les Martres-de-Veyre
T. 04 73 39 76 29 - www.siteaj.lciat - Saj Gergovie

Prochaine soirée mi-février

La prochaine animation communale pour les jeunes adhérents au SAJ aura lieu le **jeudi 19 février**, de 20 heures à 23 heures, dans les locaux du SAJ. Le thème de la soirée, choisi par les jeunes, est « **Jeux vidéo / Pizzas** ».

Pour participer à l'animation, les jeunes doivent être adhérents au SAJ et remplir une fiche d'autorisation parentale. Le coût de la soirée est de 1 à 6 € selon le quotient familial des familles.

Attention il n'y a que 12 places disponibles ! Pour plus de renseignements : 04 73 39 76 29. ■

 **Exposition**

« Rêves d'Opéra » à la Maison du Patrimoine

Le comité culturel, avec l'aide de la municipalité, organise une exposition au printemps 2015 avec pour thème « Rêves d'opéra ».

Celle-ci sera en lien avec les Journées Européennes des Métiers d'Art (28 et 29 mars) puisque des artisans d'art présenteront leurs métiers au travers d'œuvres liées au thème de l'opéra. L'exposition se déroulera à la Maison du Patrimoine du 21 mars au 3 avril 2015.

ARTISTES PRÉSENTS :

- Annie Bascoul, de Saint-Nectaire : artiste plasticienne ;
- Damien Gazel, de Saint Maurice-ès-Allier : artisan bijoutier ;
- Betty Ollier-Lopez, de Clermont-Ferrand : fabricante de tables de jeux d'échecs à thème et peintre ;
- André Bravard, de Brousse : peintre illustrateur et maquettiste ;
- Chantal Rousset, de Saint-Maurice-ès-Allier : peintre ;
- Bernadette Authier, des Martres-de-Veyre : peinture et relieur amateur.

Ainsi, les visiteurs pourront admirer créations, peintures, dessins, gravures, bijoux et maquette d'un opéra créés parfois spécialement pour cette exposition. Les œuvres seront très variées, chacun des artistes présents illustrant le thème de l'opéra en fonction de sa sensibilité.

Des costumes seront également présentés, créations de costumières d'opéra de la région, qui ont tous été déjà portés lors de mises en scène d'opéras joués en Auvergne.

PARTENARIATS :

Pour cette exposition des partenariats sont mis en place avec :

- le centre lyrique de Clermont-Auvergne qui prête gracieusement les costumes d'opéras ;
- avec la médiathèque des Martres-de-Veyre qui mettra en consultation, à la Maison du Patrimoine, une documentation sur l'opéra (livres, DVD, CD...);
- avec Franck Robert, intervenant musique à l'école élémentaire des Martres-de-Veyre et à l'école de musique de GVAC, qui travaille cette année auprès des jeunes sur le thème de l'opéra, notamment « La Flûte Enchantée » de Mozart ;
- et avec l'école élémentaire des Martres qui mettra en place une animation pour une classe, avec l'artiste Bernadette Authier, sur le thème du costume d'opéra. Des silhouettes en carton miniatures, inspirées de personnages de « La Flûte Enchantée », seront mis à disposition des enfants pour créer eux-mêmes des costumes à l'aide de matériaux divers (tissus, paillettes, plumes, etc.). Les personnages décorés seront mis en situation à la Maison du Patrimoine, le temps de l'exposition. ■



« La Reine de la nuit », peinture de Betty Ollier-Lopez



Rendez-vous :

Du 21 mars au 3 avril

Maison du Patrimoine

Du mercredi au dimanche
de 15h à 18h

et les 28 et 29 mars
(pendant les Journées Européennes des Métiers d'Art)
de 10h à 18h

 **Concert**

Place au concert de printemps

Cette année, l'orchestre d'harmonie des Martres-de-Veyre vous invite à son concert de printemps le vendredi 3 avril à 20h30 à la salle des fêtes. Sous la direction de Franck Robert, les musiciens

seront heureux de vous présenter leur tout nouveau programme. Lors de cette soirée, vous aurez l'occasion d'écouter également l'orchestre d'harmonie d'Issoire, sous la direction d'Eric Pigeon, professeur de saxophone et de musique actuelle à l'École de musique Gergovie Val d'Allier. Cette



soirée, placée sous le signe des instruments à vent, rassemblera près de 130 musiciens. Entrée libre. Venez nombreux. ■

Court Métrage

Le meilleur du festival aux Martres

Pour la septième fois consécutive, la commune des Martres-de-Veyre, en partenariat avec l'association « Sauve qui peut le court métrage » organise **une journée « court métrage » consacrée au visionnage des films récompensés lors du festival de Clermont-Ferrand** (qui se déroule du 30 janvier au 7 février 2015).

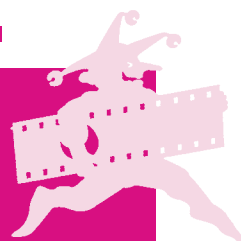
Après-midi : comme chaque année, ce sont les scolaires de maternelle et primaire qui profiteront les premiers des films adaptés à leur âge. Tout d'abord les 5-8 ans à 13h45 puis les 8-11 ans à 14h30. En plus des élèves des Martres-de-Veyre, la commune convie tous les ans et gratuitement

des classes d'écoles différentes du secteur des Martres, cela afin que les enfants de chaque commune puissent profiter de cet événement cinématographique.

Soirée : une séance tout public est offerte aux habitants des Martres-de-Veyre et des communes alentours, l'occasion de voir ou revoir le meilleur des films du festival (programme disponible en mairie fin février/début mars). ■

RENDEZ-VOUS :

Lundi 16 mars à 20h30
à la salle des fêtes.
Entrée gratuite



A G E N D A

LOTO DU RUGBY

Organisé par l'USMV Rugby
Salle des fêtes à 20h30
Samedi 7 février

BOURSE AUX VÊTEMENTS, JOUETS ET JEUX

Organisée par l'USMV Football
Salle des fêtes toute la journée
Dimanche 8 février

LOTO DU JUMELAGE ARCOZELO

Organisé par l'association de jumelage Arcozele/Les Martres-de-Veyre
Salle des fêtes à 20h30
Samedi 28 février

BANQUET DES AÎNÉS

Organisé par la municipalité
Salle des fêtes à 12 heures
Dimanche 8 mars

COLLECTE DE DON DU SANG

Organisée par l'amicale pour le don de sang bénévole
Salle des fêtes de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30
Lundi 9 mars

LOTO DU BASKET

Organisé par le Basket-Club Val de Veyre
Salle des fêtes à 20h30
Samedi 14 mars

BOURSE AUX VÊTEMENTS + VIDE-GRENIERS

Organisés par l'Amicale Laïque (cf page 12)
Salle des fêtes et quartier des écoles
Dimanche 15 mars

COURT MÉTRAGE

Organisé par la municipalité
Salle des fêtes à 20h30
Lundi 16 mars

BAL COUNTRY

Organisé par l'Amicale Laïque (cf page 12)
Salle des fêtes (sur réservation)
Samedi 21 mars

EXPOSITION SUR L'OPÉRA

Organisée par le Comité culturel et la municipalité
Maison du Patrimoine du mercredi au dimanche de 15h à 18h et les 28 et 29 mars de 10h à 18h.
Du 21 mars au 3 avril

CONCERT

Organisé par l'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre
Salle des fêtes à 20h30
Vendredi 3 avril

CARNAVAL DES ENFANTS (À CONFIRMER)

Organisé par l'Amicale Laïque
Goûter à la salle des fêtes et défilé dans la ville l'après-midi
Samedi 4 avril

CIRCONSCRIPTION D'ACTION MÉDICO- SOCIALE SUD-AGGLO - CAMS

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales ;

CONTACT ET MISSIONS

L'ensemble de ces professionnels assure une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté.

L'accueil du public est assuré de 8 h 30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

Le personnel de la circonscription d'action médico-sociale vous accueille lors d'un entretien individualisé, vous informe sur vos droits et instruit votre dossier, vous oriente si nécessaire vers le bon interlocuteur, vous conseille dans votre gestion budgétaire, votre vie au quotidien, vous accompagne dans vos demandes d'aides financières, vos démarches administratives, vos recherches de logement et votre parcours d'insertion, vous soutient en cas de difficultés dans l'éducation de vos enfants, accompagne les parents et futurs parents, propose des visites au moment de la naissance, assure des consultations de nourrissons (consultation médicale gratuite jusqu'à 6 ans).

► **3, rue de la Garenne**
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
www.puydedome.com

Responsable de Circonscription :
Véronique PAUQ

Prise de rendez-vous et renseignements au siège de la circonscription :
Tél. 04 73 39 65 60 - Fax. 04 73 39 65 69.

CENTRE SOCIAL

► **Place des Combattants AFN**
63730 Les Martres-de-Veyre

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Permanences : sur rendez-vous uniquement. Lundi, mardi, jeudi : de 9 heures à 12 heures.

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.

- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

► **09 64 42 11 07 / 04 73 84 42 76**

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Plus de permanence sur les Martres-de-Veyre.
Cournon : ouvert au public, sur RDV, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

► **32, rue du Bout du Plot**
63800 Cournon d'Auvergne

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

► **04 73 39 86 95**

MULTI-ACCUEIL « LE PETIT PRINCE »

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

► **04 73 39 29 35**

CONCILIATEUR

Plus de permanences à Veyre-Monton.
Formulaires encore disponibles en mairie.

SERVICE MAIRIE

► **ACCUEIL**
04 73 39 90 75

► **POLICE MUNICIPALE**
04 73 39 32 38

► **URBANISME**
04 73 39 32 39

AIDES DIVERSES

REPAS À DOMICILE

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

► **Pour obtenir des renseignements sur ces aides, contacter la mairie :**
04 73 39 90 75

AIDE-MÉNAGÈRE

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service réservé aux personnes de plus de 60ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

SCOLAIRE/ JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Pannetier

► **04 73 39 94 54**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot

► **04 73 39 95 55**

TAP

Coordinatrice : Christelle Déplat

► **09 50 85 21 89**

RESTAURANT & GARDERIE SCOLAIRES

Responsable : Pascal Enjolras

► **04 73 39 96 91**

Facturation : Stéphanie Enjolras

► **04 73 39 32 37**

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principal : Régis Vivier

► **04 73 39 93 66**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil général du Puy-de-Dôme

► **04 73 42 20 20**

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès du CPIE Clermont-Dômes

► **04 73 87 35 21 -**

► **Email : cpiie-clermont-domes@wanadoo.fr**

MÉDIATHÈQUE ALEXANDRE-VIALATTE

Directrice : Carole Hoffmann

Ouverture :

- matin : mercredi, samedi : de 10h à 12h
- après-midi : mardi et samedi : de 13h30 à 18h ; mercredi : de 13h30 à 19h et vendredi : de 16h30 à 18h00

► **04 73 39 28 17**

GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ - GVAC

► **ZA le Pra de Serre**
63960 Veyre-Monton
Tél. : 04 73 39 62 00.

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

► **Zone de Layat II - 63200 Riom**
Tél. : 04 73 647 444 - Fax. : 04 73 647 414



S P O R T S

AÉROMODÉLISME Vallée de La Veyre

Président Christian Boivin
06 47 38 97 62

BADMINTON

Président Christophe Lacombe
06 84 50 37 87

BASKET-CLUB Val de Veyre (BCVV)

Président Nicolas Roche
07 81 25 81 14

BOULE amicale (BOULES LYONNAISES)

Président Jacques Trémouille
06 73 53 44 92

Catalan COUNTRY SPIRIT

Président Jean-Pierre MANIN
06 65 91 24 38

CYCLOTOURISME

Présidente Anne-Marie Colon
04 73 69 73 54

JUDO-CLUB (JCVM)

Président Benoît Besset
06 17 68 15 11

Le Chantou (danse)

Président Jean-Luc Echassoux
04 73 39 23 74

ParaPlaineAir (PARAPENTE, DELTAPLANE, KITE...)

Président Charles Brun
06 62 87 22 66

Pétanque

Président Gérard Faydit
06 25 71 94 30

TENNIS DE TABLE

Président Christian Monchalin
06 84 33 60 25

TENNIS-CLUB

VEYRE-LES MARTRES

Président Richard Abinal
06 71 81 96 17

USMV FOOT

CLUB DES SUPPORTERS

Président Guillaume Blanc
06 98 43 34 98

USMV FOOT

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV GYMNASTIQUE

Présidente Marie-Pierre Malige-Achard
06 38 82 94 24

USMV RUGBY

Co-présidents
Yves DAUZAT
06 46 18 67 04
Laurent Weismeschkirch
06 15 10 36 18



L O I S I R S

À vos fourneaux

Présidente Michelle Andreatta
06 79 21 20 09

Amicale laïque

Président Robert Bernard
04 73 39 83 76

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

CLUB SAINT-MARTIAL

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

Pêche (étangs)

Président Jean-Pierre Verdier
06 15 59 22 59

Pêche (rivières)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37



C U L T U R E

COMITÉ CULTUREL

Présidente Jeanine Castanié
04 73 39 83 00

CHORALE

Président Bernard Castellan
04 73 84 63 70

ÉCOLE DE MUSIQUE GERGOVIE VAL D'ALLIER

Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

EN TOUTES LETTRES (ÉCRIVAIN PUBLIC)

Président Claude Revel
06 87 94 93 71

Jumelage Les Martres - Arcozelo (Portugal)

Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les Martres - Wynyard (Canada)

Président Pascal Cellier
06 28 23 71 60

ORCHESTRE D'HARMONIE (OHMV)

Président Dominique Cahuzac
04 73 39 98 24

La Réveillée

Président Alain Andanson
04 73 39 86 98



A U T R E S

ACA

(Commerçants et Artisans)

Président Patrice Badière
04 73 39 21 61

ACPG-CATM

(Anciens combattants)

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

AMICALE DES DONNEURS

de sang BÉNÉVOLES

Président Dominique Clément
06 70 97 70 25

AMICALE DES ANCIENS

POMPIERS

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

BIEF DE LA VAURE

Président Jean-Michel Plasse
04 73 39 91 38

BÉNÉVOLES DE JOLIVET

(EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-Là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

MARRE-TOI ET PARTAGE

Président Baïlo Diallo
06 19 02 00 08

SECTEUR ANIMATION JEUNES

(SAJ)

Responsable Philippe Tchilinghirian
04 73 39 76 29



HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98

Courriel : mairie.martresveyre@wanadoo.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août). Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

▶ mercredi, 17h30 - 19 heures
sur rendez-vous

Martine Bouchut, 1^{ère} adjointe :
finances, commerce, informatique

▶ jeudi, 14h30 - 17h30
sur rendez-vous

Régis Bernard, 2^e adjoint :
scolarité/jeunesse, temps périscolaire

▶ mardi, 16 heures - 18h30
sur rendez-vous

Catherine Exbrayat, 3^e adjointe :
affaires sociales

▶ mercredi, 17 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Gilles Durif, 4^e adjoint :
sports, bâtiments sportifs

▶ sur rendez-vous uniquement

Anne-Marie Guillaumin, 5^e adjointe :
culture, patrimoine, fêtes et cérémonies, vie associative

▶ jeudi, 10 heures - 12 heures
sur rendez-vous

Claude Laurençon, 6^e adjoint :
travaux, urbanisme, quotidienneté, sécurité

▶ jeudi, 14 heures - 17 heures
sur rendez-vous

Claude Aubier, 7^e adjointe :
environnement, développement durable

▶ jeudi, 15 heures - 17 heures
sur rendez-vous